



Préavis réduit à un mois pour l'un des deux signataires d'un bail

Par **Badellou**, le **28/05/2009** à **16:37**

Bonjour,

Mon ami et moi louons un appartement. Nous sommes en union libre. Nous avons signé un bail à nos deux noms.

Mon ami a trouvé son premier emploi, par conséquent, il bénéficie de la réduction du préavis (normalement 3 mois) à 1 mois.

Nous avons envoyé un recommandé pour informer de notre intention de quitter le logement et que le préavis, pour nous, est d'1 mois. Nous avons justifié ce droit grâce à l'attestation de la sécurité sociale (changement de sécurité sociale étudiante à salarié).

LE PROBLEME est qu'il ne conteste pas le préavis pour mon ami, mais il conteste par rapport à moi !

Je travaille déjà. Ma situation à moi n'a pas changé.

Mais le bail est à nos deux noms, et étant ensemble, je ne vais pas habiter deux mois durant séparément de mon ami???????

Si quelqu'un peut nous aider, nous conseiller pour cette situation pénible car notre propriétaire fait, en +, preuve de mauvaise foi !!!

Merci bcp

Par **jeetendra**, le **28/05/2009** à **16:56**

bonsoir, non il n'est pas de mauvaise foi le propriétaire, le bailleur, [fluo]le bail est à vos deux noms[fluo], seul votre concubin, co-titulaire du bail bénéficie sur justificatif d'un préavis réduit, pourquoi vous accorderait t'il ce bénéfice, c'est logique malheureusement, courage à vous, cordialement